



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 19 décembre 2023

Procès-Verbal

Etaient présents : Géraud de Sabran-Pontevès, Rossoline Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Christian Sola, Denis Verkin, Juliet Schlunke, Martine Clément.

Excusés : Christian Gros (pouvoir à Mickaël Cavalier) Sophie Allemand, Maria Isabel Marincola, Thierry Florès (pouvoir à Christian Sola),

Secrétaire : Rossoline Adrian

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date
ESCALANT Emmanuel	750, Chemin de Praderet	Déclaration préalable	Division foncière	Favorable	15/11/2023
GFA GLJ (GRANGE Geneviève)	650, Chemin d'Ansois à la Tour d'Aigues	Permis de construire	Rénovation toiture, agrandissement habitation existante, création remise agricole	Favorable	15/11/2023
CAZZULO Julie et DELARIEU Bastien	720, Chemin de Praderet	Transfert de Permis	Construction maison individuelle	Favorable	21/11/2023
FAUQUEMBERGUE Gérard	380, Chemin des Bessières	Déclaration préalable	Division foncière	Favorable	12/12/2023

III. Société Publique Locale (SPL) Territoire 84 : Approbation du rapport annuel 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales énonce que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance. Ce rapport comporte des informations générales sur la société notamment sur les modifications des statuts des informations financières ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Il a pour objectif de donner une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Les opérations de la SPL en cours en fin 2022 sur la commune concernent : l'aménagement du parc Coignet et la halle de plein vent.

Il est demandé aux élus de prendre acte du rapport du mandataire de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse pour l'année 2022. Les représentants aux instances de la SPL ne prennent pas part au vote (Géraud de Sabran-Pontevès et Mickaël Cavalier).

Décision : Approuvé à l'unanimité des votants.

IV. FINANCES : Décision modificative n°7 pour virement de crédits

L'objet de la décision modificative n°7 est de demander au conseil municipal de se prononcer sur les virements de crédits suivants d'un montant total de 5 800,00 € :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 626		3 500,00
D F 65 65748	2 000,00	
D F 66 66111	1 500,00	
D I 16 1641 OPFI	2 300,00	
D I 21 2157 35		2 300,00

*Virement de crédit au chapitre 65
et
Régularisation des emprunts*

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. FINANCES : Subvention exceptionnelle à la bibliothèque « Libellules et Coccinelles »

La subvention 2023 provisionnée pour l'association Libellules et Coccinelles avait été calculée sur la base d'une programmation qui n'était pas définitive lors du vote du budget. Or, cette association a organisé la manifestation « Les fruitanilles » pour laquelle elle sollicite une subvention complémentaire d'un montant de 279,50 €.

Compte tenu qu'une somme non affectée de 2 019,35 € a été provisionnée au budget 2023, chapitre 65748 « subventions aux associations », il est proposé de verser une somme complémentaire de 279,50 € au titre de l'année 2023 à l'association Libellules et Coccinelles.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VI. FINANCES : Mise à jour de la tarification communale pour 2024

La tarification communale réunissant les redevances et droits divers à percevoir par la commune doit être votée chaque année. Monsieur le Maire présente le tableau de l'ensemble de la tarification communale (en annexe). Le conseil doit se prononcer sur les tarifs 2024.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VII. URBANISME : Proposition de zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables (ENR) – Définition des modalités de concertation

Suite à la promulgation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des ENR, il appartient aux communes d'identifier, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes. Ces délimitations devront être transmises à Madame la Sous-Préfète d'Apt et à la communauté de communes COTELUB.

Monsieur le Maire précise que ces zones doivent être définies après concertation du public, selon des modalités définies par la commune ; à l'issue de cette concertation, le conseil municipal devra délibérer pour tirer le bilan de cette concertation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les modalités de la concertation la façon suivante : Une mise à disposition en mairie (cartographie, note explicative et registre à la disposition du public), du 02 au 31 janvier 2024 inclus.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VIII. CESSIONS : Parcelles au lieu-dit la Défarde à la Société du Canal de Provence (SCP) pour la réalisation du réservoir de Batarel

La SCP dont le siège est au Tholonet (13182) s'est rapprochée de la commune afin de proposer d'acquérir des parcelles sur son territoire afin d'installer des réservoirs pour la distribution d'eau pour les agriculteurs. Il s'agit des parcelles cadastrées D 429 pour une contenance de 5 690 m² et D544 pour une contenance de 2 410m². Le prix forfaitaire proposé s'élève à 4 050,00 €. La promesse de vente est présentée aux élus auxquels il est demandé de se prononcer.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IX. CESSIONS : Partie (100m²) de la parcelle D78 lieu-dit Le collet blanc

Par décision du conseil municipal en date du 17 juillet 2018, la commune a loué pour 12 ans à la société FREE Mobile une partie de la parcelle D78, d'une surface de 50m², pour y installer une station relais de réseau de téléphonie mobile. Les travaux ont été achevés le 23 août 2019.

En mars 2021 FREE Mobile a cédé ses droits à ON TOWER France qui, dès le mois de novembre 2022, sollicitait la commune en vue d'acquérir la parcelle sur laquelle se trouve l'installation. La proposition porte sur une surface de 100m² pour un montant de 38 720,00 €.

Lors de la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2023, les élus se sont prononcés contre cette cession.

A la suite de quoi, le 30 novembre 2023, la société relançait la commune expliquant que si cette parcelle ne lui est pas cédée, son offre sera caduque au 31 décembre 2023 et qu'elle se verra dans l'obligation de trouver un autre site.

Certains élus font part de leur mécontentement sachant que lors de la dernière réunion, le conseil s'était prononcé contre cette cession.

Un débat s'engage sur le comportement de la société ON TOWER qui semble soumettre la commune à un chantage. Monsieur le Maire explique que si le conseil vote contre cette cession, la société risque de démonter l'antenne pour la déplacer sur une autre commune.

Cette solution est inacceptable aux yeux des élus car elle risquerait de priver ou de détériorer les communications mobiles des habitants du village et des alentours.

La promesse de vente est présentée aux élus auxquels il est demandé de se prononcer.

POUR : 9 CONTRE : 2 (Mylène Garcin, Rossoline Adrian) ABSTENTION : 1 (Martine Clément)

Décision : Approuvé à la majorité.

Madame Mylène Garcin quitte la séance à 21h46

Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter un dossier à l'ordre du jour et leur demande de se prononcer.

A l'unanimité, les élus acceptent l'inscription du dossier.

X. FINANCES : Report d'échéance du prêt Caisse d'Epargne n°A292102C

Par décision en date du 26 janvier 2021, le conseil municipal a approuvé un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 330 000 €. Ce prêt relais a été accordé dans l'attente du versement de subventions notifiées pour divers projets d'investissement (Aménagement du parc Coignet, dégâts d'orage, acquisition de terrains, cimetière, accessibilité, cour d'école, réhabilitation de calades). Un remboursement anticipé partiel, d'un montant de 130 000 € a été effectué début décembre 2023. La date d'échéance du prêt « in fine » est fixée au 19 février 2024.

A cette date, le budget communal 2024 ne sera pas voté et, imputer cette somme sur le budget 2023 risquerait de placer la commune dans une situation financière délicate. Il est donc proposé de reporter d'un an l'échéance finale, d'un montant de 200 000€ afin de pouvoir l'imputer sur le budget 2024.

L'organisme bancaire a d'ores et déjà donné son accord pour une prorogation d'un an. Le taux restera identique au contrat initial, soit, 0,90%. Les frais de dossiers s'élèveront à 0,30% du capital restant.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

23.12 Approbation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'église Saint Martin

23.13 Modalités de financement et demande de subventions pour la rénovation de l'église Saint Martin

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rend compte de la campagne 2023 de lutte contre le chancre coloré du platane :

Après un contrôle sanitaire des platanes, la société FREDON, expertise végétale pour la santé de l'environnement, indique qu'aucun platane atteint du chancre coloré n'a été observé.

M. le Maire explique qu'une source pourrait alimenter la fontaine rue basse, la fontaine rue de France, les jardins potagers et la fontaine place st Elzéar. L'assemblée délibérante, favorable, à l'alimentation de la fontaine Place st Elzéar propose de revoir ce sujet lors du prochain conseil municipal.

TOUR DE TABLE

Monsieur Gilles Pons explique que la société Eiffage Energie va procéder au changement des lampes anciennes par des leds ce qui permettra de réaliser une économie substantielle sur la facture d'électricité. Une réduction d'illumination de 80% la nuit va être mise en place.

Madame Juliet Schlunke a rapporté une demande de la postière, elle souhaiterait qu'un petit banc soit installé à l'extérieur, devant le bureau de Poste, afin de permettre aux personnes de patienter.

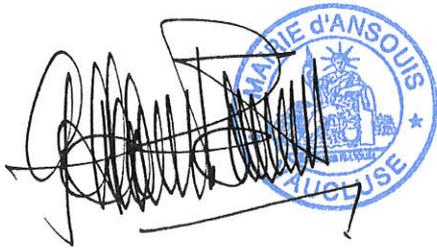
Monsieur Mickaël Cavalier interroge Monsieur le Maire sur les travaux d'isolation des toitures de l'école et des logements.

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur les études pour la halle de plein vent.

Messieurs le Maire et Christian Sola reviennent sur la manifestation « les fruitanilles » en précisant qu'elle a remporté un vif succès pour sa première édition et que le concours de confiture a été très apprécié

La séance est levée à 22h30

Géraud de Sabran-Pontevès
Maire d'Ansouis



Rossoline Adrian
Ère adjointe au Maire

